



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-VIENNE
DE L'ORDRE DES MÉDECINS



La **lettre** du CDOM 87

N°1

**Février
2025**

RÉTINOBLASTOME

Madame Corinne Escalie (Inner Wheel Club de Limoges) a adressé un courrier pour **sensibiliser l'ensemble des médecins**, le personnel soignant et les personnels s'occupant de la petite enfance) sur ce cancer pédiatrique peu connu et expliquer la démarche de l'association Rétinostop...

<https://conseil87.ordre.medecin.fr/actualites-du-moment>

PROXI'PROTEC

A la demande du Docteur Jean-François Cueille, nous vous adressons le support de présentation de :
■ « **Proxi'Protec** » concernant l'accès aux soins dans les déserts médicaux (téléconsultations en collaboration avec les organisations territoriales, les professionnels de santé dans les territoires ruraux et déserts médicaux.

■ « **Proxi'Protec** » Urgence Mayotte concernant l'accès dans les zones de catastrophes (Services de téléconsultations avec des médecins basés en métropole en renfort des opérateurs présents à Mayotte).

<https://conseil87.ordre.medecin.fr/accueil>

AFFICHAGE HONORAIRES DES MÉDECINS

Le CNOM **demande de suspendre la diffusion des affiches** qui vous ont été communiquées avec la circulaire N° 2025-001 du 25 janvier 2025. Ces affiches ont également été retirées du site du CNOM. Nous vous indiquerons quand la communication sur cet affichage pourra reprendre.

MÉDICOBUS : APPEL À CANDIDATURE

Le Docteur Pierre-Jean Baudot annonce la mise en circulation du Médicobus pour mars 2025 et **vous sollicite pour participer à ce projet en réalisant des consultations au sein de cette structure de soins mobile**. Votre temps sera indemnisé et les consultations seront payées à l'acte. Une équipe de 2 assistants médicaux coordinateurs vous accompagnera.

Contact : 06 20 87 99 33 ou par mail : medicobus-occitane@protonmail.com

<https://conseil87.ordre.medecin.fr/actualites-du-moment>





CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-VIENNE
DE L'ORDRE DES MÉDECINS



La **lettre** du CDOM 87

N°1

**Février
2025**

MOUSTIQUE TIGRE :

■ Du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année, pendant la période d'activité du moustique tigre, la surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya ou de zika (arboviroses) est réactivée sur l'ensemble des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le département de la Haute-Vienne compte 9 communes colonisées depuis 2020 : Saint-Yrieix-la-Perche, Aix-sur-Vienne, le Palais-sur-Vienne, Limoges, Saint-Junien, Panazol, Oradour-sur-Glane, Condat-sur-Vienne et Isle. En 2024, la Haute-Vienne était le 4^{ème} département de Nouvelle-Aquitaine en nombre de cas importés d'arboviroses (chiffres Santé Public France).

Un moustique tigre peut en effet piquer une personne infectée (en phase virémique – jusqu'à 7 jours après le début des signes) de retour d'une zone de circulation d'un de ces arbovirus. Puis, devenu vecteur, il peut piquer d'autres personnes et ainsi transmettre la maladie, entraînant l'apparition des premiers cas autochtones, potentiellement à l'origine d'une épidémie.

Le signalement à l'ARS de ces cas doit être réalisé afin de prévenir ou de limiter la transmission de ces arboviroses.

Pour déclarer un cas d'arbovirose : contactez directement la plateforme de Veille et d'Alerte de l'ARS Nouvelle-Aquitaine 24/7 via ars33-alerte@ars.sante.fr ou au 0 809 400 004

Pour toute autre question, contactez le pôle Santé Environnement de la Haute-Vienne et de la Creuse de l'ARS NA via ars-dd87-sante-environnement@ars.sante.fr ou au 05 55 11 54 21

